



# I DÉLIBÉRATION 13-2026

## COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 09 mars 2026

Nombre de Conseillers en Exercice	22
Présents	18
Absents	4
Procurations	2
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du 04 mars 2026 (04/03/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi 09 mars 2026 (09/03/2026) à dix-huit heures (18h00)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

**Présents (18)** : Xavier CAUX, Christian PORTET, Maria ALEXANDRE, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Stéphane BOURDONCLE, Jérôme RAYNAUD, Nicolas COMTE, Ludovic BIARD, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

**Excusés avec procuration (2)** Marie-Christine JOLIBERT (procuration Jacques ESCANDE), Mimoun ZAROIL (procuration Maria ALEXANDRE)

**Absents (2)** : Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

### Adoption du compte de gestion de l'exercice 2025

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du Budget Communal, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### CONSIDÉRANT :

- L'exactitude,
- La sincérité,
- La régularité des comptes de la commune,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par Monsieur l'inspecteur des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de gestion en annexe

REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Oui l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Vote**, le compte de gestion 2025 relatif au budget communal ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre ROUGÉ

Le Maire,



Xavier CAUX.



19420 - MIREPOIX -

Exercice 2025

### Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**GUERREIRO Frederic (1013884580-0), Inspecteur des Finances Publiques**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

le service de MIREPOIX - pendant l'année 2025 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**LECOMTE Jean-Marie (1013743337-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa

comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

11/03/2026.

A DDFIP DE L'ARIEGE, le 02/03/2026

A PAMTIERS, le 03/03/2026

A Mirepoix, le 03/03/2026.

Le Maire



XAVIER GAUX

REÇU EN PREFECTURE  
le 11/03/2026  
Application agréée E-legalite.com